

## LA RÉFORME DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE (DSU)

12 avril 2005



**Les après-midi**

12 AVRIL 2005

Patrick Joyeux  
est chargé de mission  
à la Délégation  
interministérielle à la ville

**2**

### La réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU)

PATRICK JOYEUX

**AU SOMMAIRE**

- I - La réforme des finances locales . . . . . 2
- II - La réforme de la DSU . . . . . 5
- III - Questions/réponses . . . . . 9

La réforme de la DSU<sup>1</sup> s'inscrit dans le contexte plus global du chantier engagé par l'État autour de la réforme des finances locales.

Régulièrement, à intervalles d'une dizaine d'années, l'État examine et réajuste les dotations aux collectivités locales pour réduire les inégalités entre les villes. Cette dernière réforme, peut-être plus importante que la précédente, s'inscrit dans cette logique.

Il y a quatre ans, à l'initiative du gouvernement Jospin, le ministre des Collectivités locales et le ministre du Budget interpellent le Comité des finances locales<sup>2</sup> pour engager une réflexion sur une réforme des finances locales. Celui-ci, via la DGCL<sup>3</sup>, produit un premier rapport d'analyse et de réflexion sur l'existant, puis, deux ans plus tard, un deuxième rapport de propositions sur les axes de la réforme.

Ce travail, intégralement poursuivi par le gouvernement Raffarin, donne le jour à un ensemble de textes législatifs relatifs à la loi de finances qui vont réformer les finances locales en profondeur.

<sup>1</sup> Il est plus juste de parler d'ajustement que de réforme. C'est un ajustement des sommes de la politique de la ville les plus déterminantes pour rapprocher leurs ressources des ambitions entreprises.

<sup>2</sup> Cet organisme, qui regroupe les élus représentant les différentes catégories de collectivités locales (grandes villes, petites villes, départements, régions, villes de montagne...), est officiellement créé par le gouvernement Jospin. Ses quatre membres représentent les différents secteurs des finances locales. Son avis, très attendu, intervient préalablement à celui du Comité d'État.

<sup>3</sup> La Délégation générale des collectivités locales dépend du ministère de l'Intérieur. Elle assure le secrétariat du Comité des finances locales et produit, pour son compte, études, statistiques, informations, etc. Son statut est le « Rapport sur les finances locales de juin 2002 » : [www.dgcl.interieur.gouv.fr](http://www.dgcl.interieur.gouv.fr)

Avec la contribution de : **Patrick JOYEUX**  
Téléchargeable.

### Sommaire

- I- La réforme des finances locales
- II- La réforme de la DSU
- III- Questions/Réponses

12 pages.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les publications de Profession Banlieue > Les Après-midi >
- **Adresse de cet article** :  
<https://www.professionbanlieue.org/La-re%CC%81forme-de-la-dotation-de-solidarite%CC%81-urbaine-DSU>